

D'abord les droits de douane. Une bonne partie du commerce entre l'Ouest du Canada et les États de Washington, de l'Oregon, de l'Idaho et de l'Alaska se fait déjà en franchise de droits, mais d'importantes barrières tarifaires entravent toujours notre commerce bilatéral.

C'est un fait qui n'est pas souvent reconnu. Le nouvel Accord libéralisera certes les échanges qui sont encore entravés par des barrières commerciales, mais il ouvrira aussi une foule de nouveaux débouchés commerciaux non actuellement offerts à nos exportateurs.

Le commerce a évidemment tendance à évoluer en fonction des obstacles tarifaires. L'effet restrictif des droits de douane existants ne sera pleinement compris que lorsque tous les droits de douane auront été éliminés et que tous les échanges se feront librement à travers la frontière.

Les droits canadiens sont généralement deux fois plus élevés que les droits américains. L'Accord les éliminera tous sur une période de 10 ans. Pour les fabricants américains, cela signifiera des coûts moins élevés pour nombre d'intrants. Et un accroissement de 10 % de la taille de leur marché.

L'effet sera encore plus considérable pour les entreprises de cette région, dont le marché est souvent limité à la région du nord-ouest du Pacifique. L'Ouest du Canada a à peu près la même population que l'État de Washington et est un prolongement de votre marché naturel. L'Accord donnera à vos exportateurs un accès plus large et plus sûr à ce marché.

L'Accord encouragera les fabricants des deux côtés de la frontière à rationaliser leurs opérations, à se moderniser et à devenir plus concurrentiels sur le marché nord-américain comme sur les marchés étrangers.

Sur la question du commerce des produits énergétiques, qui intéresse tout particulièrement la région du nord-ouest du Pacifique, l'Accord marque de solides progrès. Presque tous les obstacles au commerce des produits énergétiques seront éliminés, ce qui donnera un élément de stabilité aux investissements dans de nouveaux aménagements énergétiques qui renforceront la sécurité d'approvisionnement dans nos deux pays.

Les consommateurs américains seront assurés d'un accès permanent et sûr aux ressources énergétiques canadiennes. Et un marché énergétique plus concurrentiel renforcera la compétitivité industrielle aux États-Unis comme au Canada.